

# Jours fériés musulmans : les députés ont fait exploser la République une et indivisible

écrit par Christine Tasin | 20 février 2015



Les départements d'Outre-mer ne font plus partie de la France puisqu'ils n'ont plus les mêmes lois, le même statut. Merci Macron. Merci Hollande. Merci Valls. Merci d'avoir utilisé, en sus, le [49.3...](#)

Les députés ont commis ce crime de haute-trahison consistant à accorder à certains territoires le droit de changer les jours fériés nationaux. Personne ne sera surpris d'apprendre qu'il s'agit, naturellement, de territoires où se trouvent de nombreux musulmans. La loi est habillée de telle sorte que n'importe quelle communauté pourra demander le remplacement d'un jour férié catholique par un jour férié musulman, hindou ou bouddhiste... C'est vrai que les bouddhistes pullulent à la Réunion et à Mayotte !

[http://www.lavie.fr/actualite/france/la-loi-macron-supprime-de-s-jours-feries-chretiens-l-eglise-approuve-17-02-2015-60611\\_4.php](http://www.lavie.fr/actualite/france/la-loi-macron-supprime-de-s-jours-feries-chretiens-l-eglise-approuve-17-02-2015-60611_4.php)

*Samedi 14 février au soir, les députés ont adopté un amendement permettant aux départements d'Outre-mer (définis*

par l'article 73 de la Constitution) de modifier le calendrier des jours fériés, afin que les différentes communautés religieuses puissent avoir un jour de congé qui corresponde à une de leurs fêtes. L'amendement, porté par Ericka Bareigts, députée SRC de la Réunion, et signé par cinq autres députés de la Réunion, de Mayotte et de la Guadeloupe, était examiné dans le volet de la loi Macron... sur l'activité économique. Il est passé comme une lettre à la poste.

**Concrètement, il s'agit de supprimer des jours fériés d'origine chrétienne** pour faire place à des jours fériés musulmans, hindous, etc. L'amendement listait initialement les jours fériés chrétiens susceptibles de se prêter à la « substitution » : le lundi de Pâques, le lundi de Pentecôte, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint. Le texte voté se contente de désigner les jours « inamovibles », qui correspondent aux grandes fêtes nationales : le 1er et le 8 mai, le 14 juillet et le 11 novembre. Si l'amendement est promulgué (et qu'il n'est pas retoqué par le Conseil Constitutionnel), ce sera au préfet de chaque département d'outre-mer de décider un changement de calendrier, en lien avec les acteurs locaux."

Pourtant, les choses sont claires :

<http://resistancerepublicaine.com/2013/defendre-la-loi-de-1905-cest-defendre-les-jours-feries-chretiens/>

<http://resistancerepublicaine.com/2013/marcher-pour-la-laicite-et-les-fetes-chretiennes-cest-bien-lutter-contre-lislam/>

Bref, les socialistes détricotent vitesse grand V tout notre héritage et toutes nos institutions. Quand le peuple ne veut pas, ils contournent. La Corse avait refusé l'autonomie que Jospin lui offrait sur un plateau ? Les Alsaciens avaient refusé la fusion des deux départements que Hollande lui offrait sur un plateau ? Qu' à cela ne tienne, quelques réformes plus tard, on a bidouillé les régions et les

départements pour que plus personne ne sache d'où il est et que l'on puisse nous imposer l'Europe des régions, autonomes, qui fera disparaître la nation et l'Etat. Avec l'attaque sur les jours fériés, c'est le multiculturalisme installé partout et c'est la négation de notre héritage.

La France n'est plus la France. Il est urgent qu'elle fasse le nécessaire pour que nous la retrouvions.

**Christine Tasin**

[Résistance républicaine](#)